

**Sur le rapport Cahuc-Kramarz
Le Figaro 22 novembre 2004**

Un rapport remis à Nicolas Sarkozy et Jean-Louis Borloo préconise de libéraliser les professions réglementées.

Un rapport explosif sur l'emploi. Nicolas Sarkozy ne pouvait espérer mieux avant de quitter le ministère des Finances. Commandé en juin à deux économistes indépendants, cette étude intitulée «De la précarité à la mobilité : vers une Sécurité sociale professionnelle» et que *Le Figaro* s'est procurée, est une réfutation de l'idée qu'en matière de chômage, tout a été tenté. Encore faut-il avoir de l'audace ! Les auteurs, Pierre Cahuc et Francis Kramarz, n'en manquent pas qui préconisent entre autres de s'attaquer aux professions protégées – taxis, vétérinaires, coiffeurs, experts-comptables, notaires, kinésithérapeutes et autres hôteliers.

Dans un pays sensible aux humeurs des lobbies, l'initiative paraît vouée à un enterrement de première classe – la mesure ne figurait-elle pas déjà dans le rapport Rueff-Armand de 1960 ? Qu'importe ! L'entourage du ministre estime que la persistance d'un chômage de masse finira par écraser tous les corporatismes : *«C'est une question de choix»*. De fait, les gains en emplois d'une libéralisation des métiers dits «fermés» sont potentiellement énormes, assurent les auteurs : *«Plus d'un million si l'on se base sur les comparaisons internationales sur le secteur des services et des commerces. Entre 200 000 et 500 000 si l'on reste pessimiste sur notre capacité à mettre en oeuvre des mesures de ce type.»*

Le fondement théorique de cette politique est simple. Les obstacles à l'exercice de certains métiers exercent une pression à la hausse sur les prix, freinent les innovations et diminuent les gains de productivité, *«ce qui est toujours défavorable à l'emploi»*. A contrario, une déréglementation ordonnée peut faire des miracles. La preuve par le transport routier de fret. Depuis 1986, l'Etat accorde ses licences sans restriction et la «tarification routière obligatoire» – pour limiter les baisses de tarifs – a été supprimée. Résultats quasi immédiats obtenus non sans heurts : les prix ont reculé, l'activité a augmenté et *«l'emploi a explosé»*.

Selon la typologie établie par le rapport, il existe trois sortes de barrière. D'abord, le numerus clausus. Paris compte aujourd'hui 10 000 taxis de moins qu'en 1925. *«Pourtant, ce travail doit être particulièrement attractif et rentable puisque les chauffeurs achetant une licence sont prêts à payer aujourd'hui un coût d'entrée particulièrement élevé [122 000 euros]»*, note le rapport, sans oublier de signaler que douze textes législatifs et réglementaires encadrent l'exercice de la profession. Sur le modèle irlandais, il faut lever le contingentement en échange d'une indemnisation des propriétaires de licences.

Même problématique pour les vétérinaires. La France possède le deuxième cheptel européen et 65 millions d'animaux de compagnie. Or, par comparaison avec ses voisins européens, le nombre de «vétos» est faible. Concours sélectifs, études longues et postes d'assistants réservés aux seuls élèves sont à l'origine d'un déficit de 2 000 à 4 000 postes. Et pour mieux enfoncer le clou, les auteurs précisent que *«certains actes – vaccinations, piqûres... – sont monopoles des vétérinaires ; pourtant les infirmières pratiquent de tels actes sur les humains sans conséquences néfastes notables»*. Comme pour les kinésithérapeutes, le numerus clausus est d'autant moins défendable qu'il est systématiquement contourné (par la Belgique).

Autres freins à l'emploi, certaines réglementations restreignent explicitement l'entrée dans un secteur. En plein débat sur la loi Galland, l'étude insiste sur les effets «négatifs» de la loi Royer, censée protéger les petits commerces et donc l'emploi. Sans ce texte, les effectifs seraient supérieurs de 10%. Dans la même lignée, l'activité des hôtels ou des cafés se trouve entravée.

Dernier mur à l'embauche : des diplômes exagérément difficiles à obtenir. En France, il faut au moins sept années d'études pour devenir expert-comptable, contre quatre en Allemagne ou trois au Royaume-Uni. Pour quel résultat ? Réponse cruelle : *«Pendant longtemps, les cabinets comptables français étaient de faible taille et ils n'ont pas permis de créer des entreprises*

similaires aux Big Five.» Plus absurde, en vertu d'une loi de 1946, un diplôme ou un titre est obligatoire pour contrôler un salon de coiffure. Et un CAP de «préparateur en produits carnés» pour pouvoir être boucher... Chaque année, 60 000 jeunes sortent sans diplôme du système éducatif. Nombre d'entre eux échouent en CAP à cause des disciplines générales.

Sans minimiser la difficulté de la réforme, les deux auteurs estiment qu'il faut engager les négociations sur les compensations nécessaires à l'ouverture des métiers fermés. Une manière de prouver que tout n'a pas été tenté.

Pour un contrat de travail unique et une baisse des indemnités chômage

Le constat de départ du rapport est brutal : la persistance d'un chômage élevé en France témoigne de la défaillance du système de protection de l'emploi et d'accompagnement des chômeurs. Donc actionner *«essentiellement le levier de la réglementation de la protection de l'emploi semble voué à l'échec»*. Le rapport recommande d'agir sur les chômeurs, les emplois et les employeurs.

Première proposition choc : diminuer le montant des allocations chômage. Le taux de reprise d'emploi des plus qualifiés croît fortement à l'approche de la fin de l'indemnisation. *«Comme ces chômeurs sortent beaucoup plus vite du chômage lorsque leurs allocations sont diminuées, un système qui incite les personnes qui peuvent assez facilement retrouver un emploi à en chercher plus activement peut permettre de réaliser des économies substantielles afin de financer les personnes qui ont le plus de difficultés.»*

Deuxième proposition : renforcer le contrôle et l'accompagnement des chômeurs en *«mettant en pratique l'engagement mutuel»*. Le service de l'emploi devrait pouvoir proposer systématiquement *«des stages ou des emplois à temps partiel dans le secteur non marchand»* aux chômeurs les plus fragiles, et ceux-ci les accepter pour continuer à bénéficier de l'indemnisation.

Le rapport défend aussi la suppression des CDD et la création d'un contrat de travail unique. Il s'appuie sur un regard porté à froid sur le droit du travail. *«Sa complexité aboutit à un contournement systématique du droit, à l'origine de profondes inégalités de traitement qui défavorisent les moins bien lotis.»* Environ 70% des embauches se font en CDD et, à l'échéance, plus de la moitié ne sont pas transformés en CDI...

En ligne de mire, les notaires, taxis, coiffeurs... et l'indemnisation des chômeurs

Branle-bas de combat autour du chômage que Jean-Pierre Raffarin promet de baisser de 10% en 2005. Il va falloir mettre les bouchées doubles, tant la France, même au plus fort de la croissance, a toujours fait moins bien que ses voisins européens.

A lire la moisson de rapports qui a fleuri ces dernières semaines, notamment celui de Michel Camdessus, ce ne sont pas les idées qui manquent. C'est plutôt la volonté de mettre en oeuvre ce qui, ailleurs, en Europe du Nord ou dans les pays anglo-saxons, marche.

Nicolas Sarkozy vient de donner son feu vert à l'étude de la TVA sociale. Jean-Louis Borloo a annoncé samedi aux jeunes *«talents des cités»* qu'il présentera un amendement au projet de cohésion sociale, dont l'Assemblée se saisit demain, pour *«que les charges applicables aux entreprises, et surtout aux jeunes entreprises, soient proportionnelles à l'évolution de leur chiffre d'affaires»*.

Mais au-delà du coût du travail, il y a bien d'autres verrous à lever pour faire émerger de nouveaux emplois et mieux faire coïncider offre et demande. C'est la conviction du ministre de la Cohésion sociale qui veut organiser et professionnaliser les services à la personne pour y créer 500 000 emplois d'ici à trois ans.

C'est aussi la conviction de Pierre Cahuc et Francis Kramarz, les deux économistes à qui Nicolas Sarkozy et Jean-Louis Borloo ont demandé de travailler sur les défauts du marché de l'emploi. Leur diagnostic est décoiffant, et leurs propositions tout autant. *«La stratégie qui consiste à sécuriser les parcours professionnels en actionnant essentiellement le levier de la réglementation de la protection de l'emploi semble vouée à l'échec»*, affirment-ils. Dans ce rapport que s'est procuré *Le Figaro*, ils proposent notamment de conduire simultanément deux grands chantiers : l'accompagnement des demandeurs d'emploi et l'accès aux professions réglementées.

Il faut, soulignent-ils, profiter de la mise en place des maisons de l'emploi du plan Borloo pour instituer *«le guichet unique»* qui permettra aux chômeurs de trouver en un même lieu les offres d'emploi et de stages, l'accompagnement personnalisé et l'information sur l'indemnisation.

Au passage, ils n'hésitent pas à recommander la baisse des indemnités de chômage, du moins pour les mieux indemnisés, car *«le taux de reprise d'emploi des plus qualifiés a tendance à augmenter fortement à l'approche de la fin de la période d'indemnisation»*. Ces économies permettraient de *«mieux financer les chômeurs qui ont le plus de difficultés»*, insistent-ils en levant un autre tabou : il faut rendre *«opérationnel»* le contrôle de la recherche d'emploi et faire respecter les obligations des chômeurs. Le service public de l'emploi devrait pouvoir proposer systématiquement *«des stages ou des emplois à temps partiel dans le secteur non marchand... après une certaine durée de chômage»*, et les chômeurs devoir les accepter pour continuer à bénéficier de leurs indemnités.

Deuxième chantier qui fera tout autant de vagues : il faut *«lever les barrières»* réglementaires qui, des notaires aux vétérinaires en passant par les experts-comptables ou les taxis, pourraient faire émerger jusqu'à *«un million d'emplois»*. Une proposition déjà formulée en 1960...